



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Information Mgmt/Info Tech Projects Div II/Division
des projets de Gestion de l'Information/Technologie de
l'Information II

Portage III 12C1 - 11 Laurier St

Portage III 12C1 - 11, rue Laurier

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet SERVICES DE SOUTIEN - SISFC	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-03BH01/E	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-03BH01	Date 2015-12-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XT-002-29612	
File No. - N° de dossier 002xt.W8474-03BH01	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-05	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chevrier, Stephane M.	Buyer Id - Id de l'acheteur 002xt
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-8224 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8303
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER N° 003

La présente modification vise à :

1. Répondre aux demandes de précisions ci-dessous, présentées par les soumissionnaires éventuels.
2. Modifier la demande de propositions (DP), si nécessaire.

1. DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RÉPONSES

N° de la question	Renvoi à la DP	Titre/ Sujet	Question de clarification	N° de la réponse	Réponse
1	PARTIE 7, Section 17 - (pages 36 et 37 de la DP)	Exigences en matière d'assurance	<p>La clause uniformisée en matière d'assurance, numéro C1005c du Guide des CUA, qui a été rédigée par TPSGC, est habituellement comprise dans la plupart des grands contrats de GI-TI. Les dispositions du document sont disponibles à l'adresse suivante : https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/G/G1005C/2.</p> <p>Étant donné la portée, l'ampleur et les produits livrables de ce marché, est-ce que le Canada pourrait remplacer la clause actuelle en matière d'assurance de la section 17 de la Partie 7 par la clause 1005C du GC?</p> <p><i>C.-à-d., « L'entrepreneur doit décider si une couverture supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et se conformer aux lois applicables. Toute assurance</i></p>	1	Le Canada a étudié la demande. Toutefois, la section 17 de la Partie 7, Exigences en matière d'assurances, demeure inchangée.

			<p><i>souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. »</i></p>		
2	PARTIE 7, Section 24 (page 43 de la DP)	Services de transition	<p>L'entrepreneur ne fournira pas une solution à prix ferme, mais plutôt un bassin de ressources selon le principe du temps et des matériaux, conformément à la Base de paiement pour aider le client à maintenir ses applications.</p> <p>À la lumière de cet arrangement contractuel qui permet uniquement le recouvrement des coûts selon les heures travaillées par les experts-conseils dans le cadre des autorisations de tâches, est-ce que l'État pourrait modifier la clause susmentionnée pour préciser que les services de transition à la fin de la période du contrat feront l'objet d'une autorisation de tâches?</p> <p>Cela permettra un recouvrement des coûts raisonnable par l'entrepreneur pour les besoins de transition déterminés par l'État.</p>	2	Le Canada a étudié la demande. Les modifications sont fournies à la section 2 ci-dessous.

2. MODIFICATIONS :**SUPPRIMER :**

Paragraphe a) et alinéa i)

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8474-03BH01/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-03BH01

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

002xt.W8474-03BH01

Buyer ID - Id de l'acheteur

002xt

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

INSÉRER :

a) L'entrepreneur convient qu'au cours de la période menant à la fin de la durée du contrat, il déploiera tous les efforts raisonnables pour aider le Canada pendant la transition entre ce contrat et le nouveau contrat conclu avec un autre fournisseur. L'entrepreneur accepte que les services de transition comprennent notamment, mais non exclusivement, les suivants :

(i) participer à l'élaboration d'un plan de transition afin de transférer le SES et l'ordre de travail à un autre intégrateur, au besoin, à la fin de ce contrat; et,